ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mort subite

Question écrite n° 106495

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mort subite. En effet, quasiment imprévisible, « la mort subite est une manifestation soudaine de problèmes cardiaques le plus souvent insoupçonnés ». Ces « accidents » tuent 40 000 personnes chaque année et le décès « intervient en moins d'une heure après le début de symptômes évocateurs d'une ischémie (défaut d'irrigation) du muscle cardiaque (douleur dans la poitrine, essoufflement-) ». A ce jour, plusieurs facteurs de risque sont aujourd'hui identifiables, notamment le surpoids et l'obésité, l'hypertension, le cholestérol et le tabagisme. Cependant, l'information sur la mort subite est quasi inexistante en France. Au regard des informations des professionnels de santé, il serait intéressant d'instituer une journée de prévention sur ce type d'accident. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la mise en place d'une journée de prévention sur la mort subite.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106495
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10534